EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

Procès-verbal de la Séance du 5 juin 2026 à 19h

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de procurations : 3

Présents : Pascale Bernard, Marina Brezzo, Stéphane Chapey, Gaëlle Krikorian, Benjamin Mougin, Sophie Picazo, Fabienne Simian, Karine Vallin.

Président : Fabienne Simian

Secrétaire de séance : Karine Vallin
Absent représenté : M Audin procuration à M. Brezzo Pierre Mériaux, procuration à G. Krikorian, Pierre-Louis Poncet, procuration à F. Simian
Absent excusé :

L'an deux mille vingt-six le 5 juin à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne Simian, maire.

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Le vote se fera à main levée.

Ordre du jour :

- 2026-05-01 Fixation du tarif pour l'utilisation de la piscine d'Eyzahut par la commune de la Bégude de Mazenc
- 2026-05-02 SDED - Adhésion au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés
- 2026-06-03 Vente de l'ancien piano de cuisine du restaurant communal LE FURET
    - Retours du maire

Le PV du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

1. Délibération 2026-04-02 – Fixation du tarif pour l'utilisation de la piscine d'Eyzahut par la commune de la Bégude-de-Mazenc.

Madame la maire explique que pour le savoir nager, l'école de la Bégude de Mazenc a demandé à venir 4 jours par semaine à la piscine d'Eyzahut, pour 2 semaines de fin juin, ils auront leur prore maitre nageur. Nous avons dû mettre en eau plus tôt ma piscine pour ces enfants, il faut délibérer pour le prix par séance.

Délibération

Madame la Maire explique que :

La Directrice de l'école a sollicité la Mairie d'Eyzahut pour revenir cette année à la piscine en vue de l'apprentissage de la natation pour les primaires. Leur demande concerne la période du 15 juin au 26 juin, soit 6 séances : les lundi, mardi et vendredi, 2 séances par après-midi.
La commune de la Bégude-de-Mazenc (Drôme) prendra en charge directement le maître-nageur et les coûts liés à l'utilisation de l'équipement.
Nous devons délibérer sur le coût de la demi-journée d'utilisation.

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal, le tarif de 60 € la séance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE le coût de 60€ la séance pour l'utilisation de la piscine aux scolaires de l'école de la Bégude-de-Mazenc ; soit pour 6 séances, un coût de **360.00€**

AUTORISE Mme la Maire à signer une convention d'utilisation de cet équipement et de facturer à la commune de la Bégude-de-Mazenc cette utilisation.

2. Délibération 2026-04-03 – Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Délibération

Madame la Maire explique que :

Depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.
Ainsi, les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.
La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.
Madame le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés.
Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.
La commune d'Eyzahut est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 30.5 MWh par an et se répartissent sur 11 Points de Livraison, dont la liste est jointe.

Le coordonnateur du groupement est Territoire d'énergie Drôme, TE26. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Il est acté que pour les points de livraison actuellement au Tarif Réglementé de Vente (TRV), le basculement vers une offre de marché ne sera déclenché que par un marché subséquent démontrant une compétitivité économique supérieure au TRV. Le maintien au TRV est la règle par défaut.

La CAO du groupement sera celle de Territoire d'énergie Drôme, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est demandé :

- D'autoriser l'adhésion de la commune d'Eyzahut au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

- D'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- D'autoriser Territoire d'énergie Drôme à accéder aux données de consommation d'énergie de la commune.

3- Délibération 2026-04-04 - Vente de mobilier d'occasion du restaurant communal LE FURET

Différents mobiliers anciens qui ont été retirés du restaurant sont mis en vente sur le site « la bonne mairie « , il s'agit d'un piano de cuisine et de 2 lampes type industrielles.

Délibération :
Madame la Maire informe le Conseil municipal que plusieurs équipements du restaurant communal LE FURET ne sont plus utilisés dans le cadre du fonctionnement du service et qu'il convient de procéder à leur mise en vente en tant que matériel d'occasion.
Il est proposé au Conseil municipal de fixer les prix de vente suivants :

- 1 ancien piano de cuisson : **entre 200 et 400 €**
- 1 lot de deux lampes de type industriel : **50 €**

Ces biens seront vendus en l'état.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la mise en vente du matériel d'occasion du restaurant communal LE FURET tel que présenté ci-dessus
FIXE les prix de vente comme suit : 1 ancien piano de cuisson : entre **200 et 400 €** / 1 lot de 2 lampes type industriel : **50 €**
AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces ventes et à signer tout document afférent.

Retours du maire :

-Piscine : nous avons des fuites en continu dans le grand bassin. Celles du moyen bassin sont réparées. Attendre septembre pour une recherche de fuites, demandes de devis en cours. L'électricité est en cours de réparation et mise à jour. Les pompes sont mises en place pour les 3 bassins.
- Voiries : Le chemin du grand serre s'affaisse à plusieurs endroits et l'entrée de la ruelle de porte rouge doit être rabotées à cause des racines de l'arbre voisin, devis en cours.
- Presbytère : un devis pour l'humidité qui apparait dans la salle de bain est en cours.
-Commission aménagement : il va falloir contacter le CAUE conseil en urbanisme et aménagement pour le projet de la cour de la mairie.
- Dates : rappel des dates 19/06, présentation des groupes projets, 20/06 préparation du camping journée verte.
-Nous avons eu des remarques sur la hauteur d'herbe de la vieille route, puis trop coupée !!
-Repas de l'équipe, à définir.

Clôture de la séance du conseil municipal à 19h35

Signatures de la maire et du secrétaire de séance

Fabienne Simian	Karine Vallin